

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington de revenu à taux variable (parts de séries A, E, F, F6, I et T6)	22 août 2013	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires de Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Canso Select Opportunities Fund	26 août 2013	Ontario
FNB d'épargne à intérêt élevé Purpose FNB d'obligations de marchés émergents à court terme Purpose FNB d'obligations mondiales à court terme Purpose	27 août 2013	Ontario
FNB Horizons Actif actions privilégiées à taux variable	21 août 2013	Ontario
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC	27 août 2013	Ontario
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable	23 août 2013	Ontario
Halogen Software Inc.	27 août 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
La Compagnie de la Baie d'Hudson	21 août 2013	Ontario
Macquarie Global Infrastructure Income Fund	26 août 2013	Ontario
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	23 août 2013	Ontario
Slate U.S. Opportunity (No. 3) Realty Trust	23 août 2013	Ontario
Société de Financement GE Capital Canada	26 août 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Altagas Ltd.	23 août 2103	Alberta
Catégorie Canadienne Croissance de Dividendes Stone & Cie	27 août 2013	Ontario
Catégorie Ressources Plus Stone & Cie		
Fonds Principal Canadien de Croissance et de Revenu Stone & Cie		
Fonds Principal d'actions Canadiennes Stone & Cie		
Fonds Principal de Croissance Mondiale Stone & Cie		
Fonds des Industries de Croissance Stone & Cie		
Fonds Principal Canadien du Marché		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Monétaire Stone & Cie Fonds Europlus Croissance de Dividendes Stone & Cie		
FNB à rotation saisonnière Horizons	26 août 2013	Ontario
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2013 RBC	23 août 2013	Ontario
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2014 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2015 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2016 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2017 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2018 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2019 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2020 RBC		
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2021 RBC		
Fonds de prêts privilégiés à taux variable garantis	21 août 2013	Ontario
Fonds de revenu élevé Plus Galileo	23 août 2013	Ontario
Fonds de croissance et de revenu Galileo (auparavant, Fonds d'occasions mondiales Galileo)		
Fonds enregistré de titres mondiaux NexGen	21 août 2013	Ontario
Fonds enregistré d'actions privilégiées canadiennes NexGen		
Fonds à gestion fiscale de titres mondiaux NexGen		
Fonds à gestion fiscale d'actions privilégiées canadiennes NexGen		
NorthWest International Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	23 août 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Régime Familial d'épargne-études collectif	27 août 2013	Ontario
Régime Familial d'épargne-études pour un seul étudiant	27 août 2013	Ontario
Régime Impression	23 août 2013	Ontario
Régime PremFlex	27 août 2013	Ontario
Régimes Héritage	23 août 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Manac Inc.	23 août 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
CC&L Core Income and Growth Fund	23 août 2013	Ontario
Fonds à revenu élevé Cambridge	23 août 2013	Ontario
Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge		
Fonds mondial de dividendes Cambridge		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de société mondiale de dividendes Cambridge Fonds de revenu CI		
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance	22 août 2013	Ontario
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 août 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du

respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Arianne Phosphate Inc.	2013-07-29	1 000 000 de bons de souscription	N/A	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2013-07-29	30 000 titres d'emprunt	3 000°000 \$	0	8	2.3
bclMC Realty Corporation	2013-08-02	Billets	499 885°000 \$	4	24	2.3
Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd.	2013-07-31	20 783 771 actions ordinaires	162 392°332 \$	3	14	2.3
Canada Strategic Metals Inc.	2013-07-19	3 300 000 actions ordinaires	165°000 \$	2	1	2.13
Dentsu Inc.	2013-07-29	30 000 actions ordinaires	1 004°208 \$	1	0	2.3
Ferrum Americas Mining Inc.	2011-11-30	585 500 reçus de souscription	292°750 \$	15	84	2.3
Groupe RadiologiX inc.	2013-08-01	2 actions et 103 débetures	1 058°400 \$	36	0	2.3
Headwind Capital Inc.	2013-07-10	1 316 débetures	1 316°000 \$	20	34	2.3 / 2.9
Headwind Capital Inc.	2013-07-31	721 débetures	721°000 \$	7	35	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
International Business Machines Corporation	2013-08-01	Billets	13 347°100 \$	1	2	2.3
Les Appartements Linton Inc.	2013-07-26	10 341 actions ordinaires	450°000 \$	2	0	2.10
Madalena Ventures Inc.	2013-07-11	200 000 actions ordinaires et 21 431 765 actions ordinaires accréditives	7 253°200 \$	1	19	2.3 / 2.5
Magenta Mortgage Investment Corporation	2012-06-01 au 2013-05-31	1 934 508,042 actions	19 345°080 \$	1	56	2.3 / 2.10
Parta Dialogue Inc.	2013-07-31	7 820 000 unités	391°000 \$	5	2	2.3
Potentia Solar Inc.	2013-07-26	21 899 073 actions ordinaires et 21 219 701 bons de souscription d'actions ordinaires	25 731°414 \$	2	1	2.3
Redstone Capital Corporation	2013-07-26 et 2013-07-30	6 369 obligations	636°900 \$	1	19	2.9
Redstone Investment Corporation	2013-07-30	Billets	818°000 \$	4	13	2.9
RepliCel Life Sciences Inc.	2013-07-19	1 050 000 actions ordinaires	525°000 \$	1	7	2.3
Ressources Affinor Inc.	2013-07-31	2 150 000 actions ordinaires	32°250 \$	3	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
RetailMeNot, Inc.	2013-07-24	14 300 actions ordinaires	309°249 \$	1	2	2.3
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust	2013-07-16	4 343 439 parts de fiducie	3 909°095 \$	2	100	2.3 / 2.9
SecureCare Investments Inc	2013-07-31, 2013-08-02, 2013-08-07	1 365 obligations	1 364°837 \$	2	32	2.3 / 2.9
Shoreline Energy Corp.	2013-07-26	647 197 actions ordinaires accréditives	2 588°788 \$	1	4	2.3
Sirius XM Radio Inc.	2013-08-01	Billets	52 206°900 \$	1	6	2.3
Spylogics International Corp.	2013-07-30	15 197 340 reçus de souscription	6 078°936 \$	3	60	2.3
UBS AG, London Branch	2012-03-01	60 certificats	256°334 \$	1	0	2.3
UBS AG, London Branch	2012-06-20	95 certificats	399°253 \$	1	0	2.3
Walton CA Highland Ridge Investment Corporation	2013-08-02	40 210 actions ordinaires	402°100 \$	3	13	2.3 / 2.9
Wells Fargo & Company	2013-07-22	400 000 actions	10 337°000 \$	1	0	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Mercer Canada US Large Cap Growth Fund	2012-10-22 au 2013-03-06	2 81 890,72 parts	35 040 903 \$	4	11	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Mercer Canada US Large Cap Value Fund	2012-10-02 au 2013-03-06	2 709 809 parts	34 675 303 \$	4	10	2.3
Mercer Canada US Passive Equity Fund	2012-12-28 au 2013-03-06	5 219 354,69 parts	65 883 557 \$	3	17	2.3
Mercer Canadian Equity Fund	2012-04-02 au 2013-03-05	20 823 995 parts	212 345 792 \$	20	39	2.3
Mercer Emerging Markets Fund	2012-06-26 au 2013-03-04	6 313 862 parts	63 975 600 \$	3	7	2.3
Mercer Global Equity Fund	2012-05-02 au 2013-02-01	15 174 539,04 parts	168 393 606 \$	11	16	2.3
Mercer Global Low Volatility Equity Fund	2012-12-11 au 2013-03-19	2 555 844,74 parts	26 941 000 \$	2	5	2.3
Mercer Global Small Cap Equity Fund	2012-12-11 au 2013-03-14	2 903 317,31 parts	30 320 700 \$	3	6	2.3
Mercer International Equity Fund	2012-05-02 au 2013-03-05	17 370 084,50 parts	131 346 116 \$	9	31	2.3
Mercer Long Bond Fund	2012-04-02 au 2013-03-27	29 101 896,37 parts	330 050 413 \$	15	23	2.3
Mercer Long Term Bond Index Fund	2012-04-05 au 2013-03-04	6 721 969,19 parts	80 083 955 \$	3	6	2.3
Mercer Money Market Fund	2012-07-03 au 2013-03-04	3 140 849 parts	31 408 490 \$	4	26	2.3
Mercer Real Return Bond Fund	2012-10-11 au 2013-03-05	4 801 428 parts	67 071 920 \$	2	5	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Mercer Synthetic 3X Long Bond Fund	2012-06-28 au 2013-03-14	7 165 394,89 parts	126 280 968 \$	9	8	2.3
Mercer Ultra Long Bond Fund	2012-05-16 au 2013-03-27	5 336 324,03 parts	72 874 765 \$	7	6	2.3
Mercer Universe Bond Fund	2012-05-10 au 2013-03-05	8 642 663,02 parts	94 066 933 \$	5	23	2.3
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class B	2011-01-01 au 2011-12-31	1 278 500 parts	12 785 000 \$	1	5	2.3
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class B	2010-01-01 au 2010-12-31	1 214 830,97 parts	12 148 309 \$	1	12	2.3
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class A	2011-01-01 au 2011-12-31	50 368 150,11 parts	503 681 501 \$	16	130	2.3
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class A	2010-01-01 au 2010-12-31	49 959 913,63 parts	499 599 136 \$	7	107	2.3
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class A	2009-01-01 au 2009-12-31	201 406 119,0 7 parts	2 014 061 190 \$	14	136	2.3
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class A	2008-01-01 au 2008-12-31	60 063 559,58 parts	600 635 595 \$	26	211	2.3
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class A	2007-01-01 au 2007-12-31	57 860 095,32 parts	578 600 953 \$	27	184	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
MFS McLean Budden Money Market Fund-Class A	2006-01-01 au 2006-12-31	31 556 574,36 parts	315 565 743 \$	20	136	2.3
MFS McLean Budden Responsible Balanced Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	4 147 678,57 parts	31 005 552 \$	1	9	2.3
MFS McLean Budden Responsible Canadian Equity Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	2 358 613,69 parts	20 913 810 \$	3	20	2.3
MFS McLean Budden Responsible Canadian Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	2 842 949,60 parts	26 135 549 \$	3	24	2.3
MFS McLean Budden Responsible Canadian Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 868 430,22 parts	13 802 962 \$	3	27	2.3
MFS McLean Budden Responsible Canadian Equity Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	2 391 777,24 parts	19 044 209 \$	3	26	2.3
MFS McLean Budden Responsible Canadian Equity Fund	2007-01-01 au 2007-12-31	2 965 866,54 parts	34 088 916 \$	5	25	2.3
MFS McLean Budden Responsible Canadian Equity Fund	2006-01-01 au 2006-12-31	2 885 739 parts	29 423 440 \$	5	16	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
MFS McLean Budden Responsible Fixed Income Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	369 796,69 parts	3 876 476 \$	1	13	2.3
MFS McLean Budden Responsible Fixed Income Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	4 787 095,59 parts	50 320 556 \$	1	21	2.3
MFS McLean Budden Responsible Fixed Income Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	3 074 583,33 parts	31 583 780 \$	1	27	2.3
MFS McLean Budden Responsible Fixed Income Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	385 262,01 parts	3 909 208 \$	2	22	2.3
MFS McLean Budden Responsible Fixed Income Fund	2007-01-01 au 2007-12-31	4 898 251,75 parts	50 426 986 \$	4	26	2.3
MFS McLean Budden Responsible Fixed Income Fund	2006-01-01 au 2006-12-31	6 724 725,04 parts	38 619 727 \$	5	16	2.3
MFS McLean Budden Responsible Global Research Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	6 551 118,86 parts	37 209 299 \$	2	14	2.3
MFS McLean Budden Responsible Global Research Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	3 076 235,25 parts	15 399 120 \$	2	23	2.3
MFS McLean Budden Responsible Global Research Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	3 001 497,70 parts	18 917 435 \$	2	20	2.3
MFS McLean Budden Responsible Global Research Fund	2007-01-01 au 2007-12-31	3 347 056,29 parts	27 608 373 \$	5	18	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
MFS McLean Budden Responsible Global Research Fund	2006-01-01 au 2006-12-31	2 560 009,09 parts	19 287 968 \$	6	14	2.3
MFS McLean Budden Responsible Global Research Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	2 157 552,56 parts	12 328 555 \$	2	18	2.3
MFS McLean Budden Short Term Fixed Income Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	4 175 562,68 parts	42 252 712 \$	2	30	2.3
MFS McLean Budden Short Term Fixed Income Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	1 932 159,67 parts	19 595 055 \$	4	24	2.3
MFS McLean Budden Short Term Fixed Income Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 257 386,52 parts	32 719 106 \$	1	19	2.3
MFS McLean Budden Short Term Fixed Income Fund	2007-01-01 au 2007-12-31	1 255 425,66 parts	12 275 897 \$	1	10	2.3
MFS McLean Budden Short Term Fixed Income Fund	2006-01-01 au 2006-12-31	4 903 568,12 parts	48 119 932 \$	2	14	2.3
MFS McLean Budden U.S. Equity Core Pension Fund	2011-01-01 au 2011-12-31	243 260,99 parts	18 562 095 \$	4	7	2.3
MFS McLean Budden U.S. Equity Core Pension Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	384 668,90 parts	28 477 941 \$	3	4	2.3
MFS McLean Budden U.S. Equity Core Pension Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	991 711,67 parts	64 207 954 \$	4	11	2.3
MFS McLean Budden U.S. Equity Core Pension Fund	2008-01-01 au 2008-12-31	1 194 603,19 parts	102 567 255 \$	5	14	2.3
MFS McLean Budden U.S. Equity Core Pension Fund	2007-01-01 au 2007-12-31	351 440,42 parts	38 422 003 \$	7	11	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
MFS McLean Budden U.S. Equity Core Pension Fund	2006-01-01 au 2006-12-31	597 366,12 parts	63 057 056 \$	9	16	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Société de financement GE Capital Canada

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Société de financement GE Capital Canada (l'« émetteur ») et General Electric Capital Corporation (le « garant ») le 8 août 2013;

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51 102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 8-K, 10-K et 10-Q du garant ainsi que les annexes à tout autre document américain du garant préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport trimestriel;

« prospectus » : le prospectus provisoire, le prospectus définitif et les suppléments de prospectus s'y rapportant, ainsi que toutes les versions modifiées de ceux-ci;

« prospectus définitif » : le prospectus simplifié préalable de base se rapportant au prospectus provisoire;

« prospectus provisoire » : le prospectus simplifié préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 12 août 2013, lequel vise un placement d'un montant en capital global de 4 000 000 000 \$ en billets à moyen terme;

« rapport trimestriel » : le rapport trimestriel du garant sur formulaire 10-Q pour la période terminée le 30 juin 2013;

« suppléments de prospectus » : tout supplément de prospectus relativement au prospectus;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. le garant n'est émetteur assujéti dans aucun territoire du Canada;
3. le garant est assujéti à la Loi de 1934;
4. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents que doit déposer le garant aux termes de la Loi de 1934;
5. le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
8. en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
9. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que le rapport trimestriel soit traduit en français et que la version française de ce document soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus définitif;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 9 août 2013.

Gilles Leclerc
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2013-SMV-0045

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser

les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».